

FORMULAIRE DE VERSEMENT DE LA TAXE D' APPRENTISSAGE 2023

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Articles L6131-4, L6131-5 et L6241-2, L6241-4, L6241-5 du Code du Travail

Mise en place de la plateforme SOLTéA pour l'affectation et le reversement des 13% aux établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

*Vous avez vos identifiants Net Entreprises,
Vous allez vous connecter sur la plateforme SOLTéA pour sélectionner
les ou l'entreprise à qui vous destinez vos 13% de solde de Taxe.
Merci d'avoir choisi le lycée Hyacinthe FRIANT.
En cliquant sur le flash code vous trouverez toutes les informations
concernant le lycée.
Ce formulaire permettra d'identifier vos dons en cas d'oubli de la
saisie dans SOLTéA. Merci de bien vouloir nous en faire retour par
mail ou directement sur le site du lycée.*



Votre entreprise :

Siret/Siren :

Contact de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Votre masse salariale 2022 €

X0.68% = €

Solde Ecole de 13% au titre de la TA 2023 €

Montant de votre versement€

Etablissement bénéficiaire :

Lycée Polyvalent Hôtelier Hyacinthe FRIANT
3 rue Hyacinthe FRIANT – BP 5029
39801 POLIGNY CEDEX 1.

Code UAI de l'école : 039 00 33Z

email : ce.03900033z@ac-besancon.fr

L'ensemble de la communauté éducative et les apprenants du lycée Hyacinthe Friant vous remercient